L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 JANVIER 1868

DUFOUR & LINET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Nos annonces transitoires, placées à tout de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par l'année, paieront comme nouvelles annonces pour chaque insertion.

Les annonces en mode, dans la page éditoriale, paieront $2 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, en leur prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, lui compte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaire paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiées six fois.

Les annonces des personnes faisant régulièrement de nouvelles annonces ne seront payées à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 8 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par Gabriel Léonhard, dans sa salle d'encan, rue de Chartres—Bottes, souliers, bottelquines, chapeaux et autres articles.

Par A. Fellner, au No 66 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

Par D. E. Murphy sur la Levée, entre les rues Gravier et Poydras—Mêts.

Par Hellman, Mehls & Co. au No 38 de la rue d'Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Erdent Tarpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le Sheriff prêt à faire demain aux ventes à l'encan suivantes savoir:

Chemin et depuis A. M., sur les lieux, rue Royale, une belle Bière de 1 Pouces. Deuxième et Troisième Bière de la balance vendue de fonds de Restaurant, consistant en vins, liqueurs, glacé française meubles, etc.

A 11 heures et demie P. M., à son entrepôt, No 23 rue Carondelet, le balance du fonds de Pharmacie transporté du No 29 rue St Charles.

Voir aux annonces.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

Ouverture de l'Exposition.

Un temps magnifique, bien qu'un peu chaud, a ouvert hier l'ouverture de l'Exposition annuelle de la Louisiane. Le champ de foire présentait un aspect gai et pittoresque; les différentes édifices destinés à l'exposition étaient parés de drapeaux ainsi que le sommet du Pavillon central. Le pavillon central au milieu de l'arène était élégamment décoré, et tous les préparatifs avaient été faits pour améliorer l'état des routes et des avenues. Eu égard aux moyens limités qu'ils ont en leur pouvoir, les membres du comité avaient fait merveille pour améliorer les dispositions locales.

A midi, une salve de coups de canon tirée par une compagnie de l'artillerie des Etats-Unis, que le général commandant avait mise à l'organisation de détacher dans ce but, annonça l'arrivée du cortège archiépiscopal. Le clergé catholique ayant à sa tête l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, fit son entrée et alla occuper le pavillon placé au milieu de l'arène, pendant que le corps de musiciens de Ch. Jaeger exécutait une marche solennelle. Après une magnifique invocation, chantée avec un remarquable ensemble par la ferveur de la cathédrale renforcée par d'autres chœurs et par un certain nombre de dames et messieurs amateurs, et dirigé par M. Dubos, le président de l'Association du Pour Grounds, M. I. N. Marks déclara que l'Exposition agricole et industrielle annuelle de la Louisiane était ouverte, et il présenta à l'assemblée le révérend Père Rocaton qui prononça une courte harangue en français.

L'abbé Rocaton commence par remercier les membres du comité de l'heureuse idée qu'ils avaient eue de placer leur entreprise sous l'invocation de la religion, et des efforts infatigables déployés par eux dans l'intérêt d'une œuvre qui doit avoir pour la Louisiane une importance nationale. Il exprime ensuite d'ardentes vœux pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et il s'attache à [illegible] avec force cette calomnie suivant laquel la religion serait ennemie des progrès de l'industrie. L'industrie, a-t-il dit, n'est elle pas le triomphe de l'intelligence sur la matière, la victoire de l'esprit sur la force brute; la religion qui place l'esprit bien au dessus de la matière ne peut donc qu'applaudir aux progrès de l'industrie. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse complète de ce discours qui a été écouté avec la plus grande attention par l'assemblée trop peu nombreuse, à notre gré, qui garnissait les gradins de l'amphithéâtre. Grâce à l'organe sonore de l'éloquent prédicateur, pas une de ses paroles n'a été perdue.

Après ce discours, l'orchestre exécuta une marche solennelle suivie d'un grand chœur et terminée par le *Magnificat*. Puis, la parole fut donnée à M. Joe B. Eustis, orateur du jour, qui prononça en anglais un éloquent discours apprécié à la circonstance et rempli d'heureuses considérations historiques. Nous engageons nos lecteurs à lire ce discours dans notre partie anglaise, l'espace et le temps nous manquant pour en donner la traduction.

Les cérémonies d'ouverture se sont terminées par la bénédiction donnée par l'archevêque et par le *Laudate* exécuté par les chœurs et l'orchestre; la foule s'est ensuite dispersée pour aller visiter les différentes parties de l'exposition.

Nous constatons avec regret que le public n'a pas montré autant d'empressement que l'année dernière à assister à l'inauguration de notre Exposition. Les exposants ont été gênés par le retard. Il y a encore peu d'animaux d'arrivés, mais il est vrai qu'on en attend journellement. Le pavillon de Flore n'est pas encore complétement garni et nous engageons les horticulteurs à y faire quelques envois additionnels. Le pavillon des arts paraît devoir être un des plus brillants, d'après le coup d'œil que nous avons pu y jeter en passant.

Mais ce qui doit attirer le plus spécialement l'attention des hommes d'affaire aussi bien que de ceux des curieux, c'est le département des machines. Là se trouvent des inventions qui peuvent apporter à notre agriculture et à notre industrie le secours dont elles ont un si urgent besoin. Economie de temps, de travail et d'argent, tel est le problème à triple face dont de patients investigateurs demandent constamment à la science la solution. Dans cette lutte du génie humain aux prises avec les difficultés, beaucoup succombent et meurent à la peine, obscurs, méconnus ou oubliés, tandis que de rares élus arrivent à la gloire et à l'immortalité et que la fortune est le partage de quelques privilégiés encore plus rares. Pour les inventeurs des expositions sont d'une immense utilité; elles leur fournissent les moyens de faire connaître leurs découvertes, d'en démontrer les avantages, et de trouver les capitaux nécessaires pour les exploiter.

Nous entrerons dans un examen plus détaillé des machines et des inventions offertes à l'examen des visiteurs. Nous signalerons seulement aujourd'hui, parmi les curiosités de l'exposition, les charrues, mues par la vapeur, qu'on peut voir fonctionner tous les jours, et dont nous avons déjà donné une description l'année dernière.

On trouve au "Fair Grounds" des jeux et des établissements de consommation de toute espèce de sorte qu'on peut y faire une promenade agréable et instructive en même temps. Nous donnerons chaque jour le programme des concours et exhibitions, et nous publierons la liste des prix accordés aux exposants.

La population orléanaise doit se faire un devoir d'encourager l'entreprise dont nous devons la création du zèle et à l'énergie de quelques citoyens. Il faut que cette exposition soit une institution permanente qui chaque année attire les populations de la vallée dans notre ville et contribue à étendre nos relations commerciales en même temps qu'à développer les ressources agricoles et industrielles de la Louisiane. C'est l'intérêt de tous, de l'artisan comme du négociant, du journalier comme du capitaliste, et les citoyens de l'exposition ont droit de compter sur le concours de toute la population qui a contracté envers eux une dette de reconnaissance. Nous espérons donc que l'exposition va devenir au but de promenade journalière pour les habitants de la Nouvelle-Orléans.

☞ Deux belles exhibitions aujourd'hui au Musée du Crescent City, devant l'Hôtel Saint Charles.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE 7 Janvier.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A M..... 68 degrés.
Midi..... 76 "
3 heures P. M..... 76 "
6 heures P. M..... 76 "

LE HUIT JANVIER.—Nous nous associons à la recommandation faite par un de nos confrères pour engager les chefs de maison à fermer leurs magasins et bureaux le 8 courant, à l'occasion de l'anniversaire du 8 janvier, afin de permettre à leurs employés d'aller visiter l'Exposition. Le Bien que la célébration de l'anniversaire de la bataille de Chalmette soit un peu tombée en désuétude, le huit janvier n'en est pas moins encore un jour fêté d'après les lois de la Louisiane, et il est observé comme tel par les citoyens patriotiques. Un congé d'une demi journée, dans les circonstances actuelles, ne saurait nuire aux affaires, et il procurerait quelques milliers de spectateurs à l'Exposition.

NOMINATION. Par un ordre du général Hancock, en date du 7 janvier, M. John Payne a été nommé juge de la paroisse Jefferson, à Gretna, en remplacement de M. John Beale, démissionnaire. M. John Payne, en acceptant cette nomination, aura à faire enregistrer au quartier général le serment prescrit par la loi.

FEU.—Lundi soir, à minuit et demi le feu a pris dans une batisse en bois, occupée comme dépôt de chiffons, au coin des rues Moreau et Bologne, et appartenant à Julius Bramar. Les flammes se sont étendues à une batisse en bois attenante, appartenant à Henry Attman, et toutes les deux ont été détruites.

RÉCOURS DU PREMIER DISTRICT.—Henry Meyer, qui demeure rue Carondelet, No 255, a fourni une caution de $400 pour mauvais traitement envers sa femme.

Henry Simonds a été condamné par un workhouse où il restera 30 jours pour avoir volé du bois sur la Levée.

Mary Burke a payé une amende de $10 pour avoir frappé son mari qui a bien voulu le permettre, nous le présumons, sur St Thomas.

Marcellin Joseph, nègre vagabond, qui préfère le vol au travail, passera 30 jours au work house.

P. W. Burke qui demeure au coin des rues Julie et Tchoupitoulas a été condamné à payer une amende de $25 et à fournir une caution de $2000 pour avoir commis des brutalités envers sa femme, pour l'avoir renvoyée, battue, blessée et menacée de la tuer.

TENTATIVE DE VOL.—Hier matin, un peu avant midi, un jeune homme du nom de P. J. Caudal a été surpris au moment où, à l'aide d'un stratagème, il mettait la main sur une boîte renfermant des billets de banque et des bijoux pour une valeur d'environ $75,000, dans le bureau de M. A. Levi, rue Carondelet, No 56. Il sortait tout doucement du bureau, lorsque M. Levi, qui avait observé ses mouvements, l'arrêta et le pria de vouloir bien passer au corps de garde du Premier District où la police s'est chargée du jeune voleur.

AFFAIRE D'INCENDIE.—L'affaire de M. et Mme Gwynn qui mettent en cause, et à quelques jours, sur la prétention d'avoir voulu détruire leur magasin de gouceries au coin des rues Claiborne et Commune, dans la nuit du 1er janvier, a été portée devant le recorder Neville hier soir, le juge Abocha apparaissant comme avocat de Gwynn. 30 ou 40 témoins ont été entendus, mais peu de lumière nouvelle a été mise en lumière. Mme Gwynn a été déchargée sur la preuve qu'elle avait quitté la maison à la heure de l'après-midi, tandis que Gwynn a fermé le magasin entre 7 et 8 heures, et le feu a été découvert environ une heure après. Gwynn a été renvoyé devant la première Cour de District.

CONVENTION DE LA LOUISIANE.—Séance du 7 janvier. Motion est faite pour que toute personne faisant partie de la convention ait le droit de parler, parmi les curiosités de l'exposition, les charrues, mues par la vapeur, qu'on peut voir fonctionner tous les jours, et dont nous avons déjà donné une description l'année dernière.

On trouve au "Fair Grounds" des jeux et des établissements de consommation de toute espèce de sorte qu'on peut y faire une promenade agréable et instructive en même temps. Nous donnerons chaque jour le programme des concours et exhibitions, et nous publierons la liste des prix accordés aux exposants.

La population orléanaise doit se faire un devoir d'encourager l'entreprise dont nous devons la création du zèle et à l'énergie de quelques citoyens. Il faut que cette exposition soit une institution permanente qui chaque année attire les populations de la vallée dans notre ville et contribue à étendre nos relations commerciales en même temps qu'à développer les ressources agricoles et industrielles de la Louisiane. C'est l'intérêt de tous, de l'artisan comme du négociant, du journalier comme du capitaliste, et les citoyens de l'exposition ont droit de compter sur le concours de toute la population qui a contracté envers eux une dette de reconnaissance. Nous espérons donc que l'exposition va devenir au but de promenade journalière pour les habitants de la Nouvelle-Orléans.

☞ Deux belles exhibitions aujourd'hui au Musée du Crescent City, devant l'Hôtel Saint Charles.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

Le voyer annonce d'autres fraudes commises dans les vingt derniers jours depuis les recherches faites par M. Hauche dans son rapport sur la corruption de Baker. La perte est pour ce chose mais il n'a pu savoir qui était le coupable. Cela concerne la machine de deneigement de la rue Bienville. Le voyer en appelle au Conseil pour l'instruction de cette affaire. Référé au comité des rues.

Le contrôleur se plaint de l'intervention du comité de finance dans les devoirs de son office et proteste. Dans un procès de $26,000 contre la ville, le comité a fait payer $14,000 en vertu du jugement d'une Cour de District, avant l'arrêt de la Cour Suprême qui a depuis rendu une décision en faveur de la ville. Le contrôleur se plaint d'autres matières où le comité et l'avocat de la ville l'ont, ont commis de grosses fautes.

Référé à un comité spécial et au nouvel avocat de ville, le juge Buchanan.

Une lettre subséquente, lue, du juge Buchanan, dit que le comité a le droit d'agir avant le contrôleur en ces matières.

Le commissaire des rues rapporte sur les travaux faits dans son département. Il y a eu 681 enterrements d'indigents aux frais de la ville, pendant l'année 1867.

Le contrat avec B. J. Ker, Cornelius Fellows et autres pour le droit de passage à l'effet de construire un chemin de fer par la rue Julie jusqu'au lac à 13½ par passager, est adopté à la seconde lecture.

Adopté également à la seconde lecture une résolution pour payer $1000 à Alex. Walker pour services rendus à Washington, dans l'affaire du Revenu contre les bateles de ville.

Une résolution présentée, en conséquence des bruits répandus sur les membres du Conseil de ville, pour offrir une récompense de $2,000 à quiconque fournira, en dehors de l'affaire Baker, des preuves irrecusables de corruption officielle dans tout officier du gouvernement de la ville, est adoptée. (Et qui payera cette somme de $2,000? Nous supposons qu'elle sera payée non par la ville mais par les coupables.)

Le Conseil s'ajourne à mardi four.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

☞ La reine Lilipuitenne, au Musée du Canal, vaut l'hôtel St-Charles aujourd'hui.

LA POLITIQUE ITALIENNE.

Nous lisons dans la *France*:

La politique française s'est affirmée dans les débats de nos Chambres.

La politique italienne s'affirme, à son tour, dans les discussions actuelles du Parlement.

Nous ne connaissons pas encore le résultat de ces discussions; nous ignorons si le ministère Menabrea en sortira ébranlé ou consolidé; mais ce que nous pouvons dire, dès à présent, c'est que la politique italienne, au lieu de se rapprocher de la politique française, s'en écarte de plus en plus, et que cette divergence ne fait qu'accroître les proportions d'un véritable antagonisme.

Le temps des illusions est passé. Il faut voir la situation telle qu'elle est. Notre pays a trop souffert des malentendus et des équivoques pour qu'il ait rien à gagner à mettre un terme et savoir enfin à quoi s'en tenir.

Que veut l'Italie et que veut la France? Comment sont accouplées, au delà des Alpes, les déclarations de M. le marquis de Moustier et de M. Rouher? L'empereur Napoléon qui a eu autrefois un bon sens et à la loyauté de l'Italie est-il entendu? Nos alliés de Solferino ont-ils renoncé à des prétentions incompatibles avec notre honneur et nos devoirs? Peut-on croire encore à la possibilité d'une transaction entre la souveraineté pontificale, soutenue par la France, et l'unité italienne?

Pour tous ceux qui ont lu les débats des Chambres françaises, et qui suivent en ce moment les séances du Parlement italien, dans les comptes-rendus si incomplets que nous en recevons, poser ces questions, c'est les résoudre.

L'Italie ne renonce à rien. Elle maintient son programme de Rome capitale. Toutes les parties sont d'accord sur ce point. La différence ne commence que lorsqu'il faut en venir au mode d'exécution. Ceux qui on appelle les modérés en tiennent à l'emploi des moyens *moraux*; le parti de l'action voudrait recourir à la force. Mais sur le fond des choses, tous les partis, tous les ministres, tous les groupes qui dominent la Chambre, des hommes sages et clairvoyants, comme le doyenne de Massimo d'Azeglio, répudient comme une faute et un danger le fameux vote du 27 mars 1861, ils se taisent, ou leur voix est étouffée. L'Italie qui parle, l'Italie qui agit, l'Italie qui gouverne, le sentiment de quelle nous avons à compter, cette Italie là dit nettement ce qu'elle veut, ce qu'elle pourrait, ce qu'elle cherchera à obtenir par les moyens moraux ou immoraux. Or, ce qu'elle veut, c'est précisément ce que la France ne veut pas.

Cet état de chose est grave.

Dans un numéro subséquent, la *France* s'exprime ainsi:

Les débats auxquels se livre en ce moment le parlement italien sont curieux et instructifs à plus d'un titre. Nous en avons signalé hier les parties générales en ce qui concerne la grande question qui s'est élevée entre l'Italie et nous. Mais, à côté de cette manifestation regrettable qui montre combien la politique des deux pays est profondément différente, il y a des incidents, des révélations, des aveux qui n'ont pas moins d'intérêt, et qui démontrent tout à l'évidence la complicité du ministère Rattazzi dans la tentative garibaldienne.

C'est l'Italie qui tait, en quelque sorte son examen de conscience, après la crise qu'elle vient de traverser. La confession est complète. Il ne lui manque, pour être efficace, qu'un peu de contrition et le ferme propos.

Qu'en lise, par exemple, le discours du député Massari. C'est un véritable réquisitoire, où l'on trouve les faits les plus caractéristiques. Nous seulement les entendons, et quand tel ou tel, mais ils étaient provoqués, favorisés, encouragés par M. Massari racontre qu'il a pu lire à ses yeux que dans les questures, où qu'il pour M. Crispi, ministre de l'intérieur, et M. Rattazzi, de ne plus envoyer de volontaires.

La conclusion de ce réquisitoire est accablante. M. Massari, tout patriote qu'il est de Rome capitale, demande aux hommes d'Etat qui ont dirigé les affaires de la Péninsule ce qu'ils ont fait de l'Italie.

— Nous avons tout avoué, écrie t-il, l'Italie, avec l'alliance de la France affermie, la liberté de l'Eglise maintenue, l'amitié des puissances assurée. Aujourd'hui nous trouvons les réalités, nous avec la France rompues, l'alliance chancelée, les puissances prodiguées de conseils, mais refusant tout appui, l'armée désorganisée, le trésor vide, l'unité italienne en discussion.

Et voilà le fruit d'une politique aussi dépourvue de sincérité que de dignité et qui vous lui tout à la fois ruser avec la France et avec l'Europe.

Le discours de M. Massari n'est pas le seul où nous trouvons de hontes et quiles révélations. Le discours de M. Jules Payne, en acceptant cette nomination, aura à faire enregistrer au quartier général le serment prescrit par la loi.

FEU.—Lundi soir, à minuit et demi le feu a pris dans une batisse en bois, occupée comme dépôt de chiffons, au coin des rues Moreau et Bologne, et appartenant à Julius Bramar. Les flammes se sont étendues à une batisse en bois attenante, appartenant à Henry Attman, et toutes les deux ont été détruites.

RÉCOURS DU PREMIER DISTRICT.—Henry Meyer, qui demeure rue Carondelet, No 255, a fourni une caution de $400 pour mauvais traitement envers sa femme.

Henry Simonds a été condamné par un workhouse où il restera 30 jours pour avoir volé du bois sur la Levée.

Mary Burke a payé une amende de $10 pour avoir frappé son mari qui a bien voulu le permettre, nous le présumons, sur St Thomas.

Marcellin Joseph, nègre vagabond, qui préfère le vol au travail, passera 30 jours au work house.

P. W. Burke qui demeure au coin des rues Julie et Tchoupitoulas a été condamné à payer une amende de $25 et à fournir une caution de $2000 pour avoir commis des brutalités envers sa femme, pour l'avoir renvoyée, battue, blessée et menacée de la tuer.

TENTATIVE DE VOL.—Hier matin, un peu avant midi, un jeune homme du nom de P. J. Caudal a été surpris au moment où, à l'aide d'un stratagème, il mettait la main sur une boîte renfermant des billets de banque et des bijoux pour une valeur d'environ $75,000, dans le bureau de M. A. Levi, rue Carondelet, No 56. Il sortait tout doucement du bureau, lorsque M. Levi, qui avait observé ses mouvements, l'arrêta et le pria de vouloir bien passer au corps de garde du Premier District où la police s'est chargée du jeune voleur.

AFFAIRE D'INCENDIE.—L'affaire de M. et Mme Gwynn qui mettent en cause, et à quelques jours, sur la prétention d'avoir voulu détruire leur magasin de gouceries au coin des rues Claiborne et Commune, dans la nuit du 1er janvier, a été portée devant le recorder Neville hier soir, le juge Abocha apparaissant comme avocat de Gwynn. 30 ou 40 témoins ont été entendus, mais peu de lumière nouvelle a été mise en lumière. Mme Gwynn a été déchargée sur la preuve qu'elle avait quitté la maison à la heure de l'après-midi, tandis que Gwynn a fermé le magasin entre 7 et 8 heures, et le feu a été découvert environ une heure après. Gwynn a été renvoyé devant la première Cour de District.

CONVENTION DE LA LOUISIANE.—Séance du 7 janvier. Motion est faite pour que toute personne faisant partie de la convention ait le droit de parler, parmi les curiosités de l'exposition, les charrues, mues par la vapeur, qu'on peut voir fonctionner tous les jours, et dont nous avons déjà donné une description l'année dernière.

On trouve au "Fair Grounds" des jeux et des établissements de consommation de toute espèce de sorte qu'on peut y faire une promenade agréable et instructive en même temps. Nous donnerons chaque jour le programme des concours et exhibitions, et nous publierons la liste des prix accordés aux exposants.

La population orléanaise doit se faire un devoir d'encourager l'entreprise dont nous devons la création du zèle et à l'énergie de quelques citoyens. Il faut que cette exposition soit une institution permanente qui chaque année attire les populations de la vallée dans notre ville et contribue à étendre nos relations commerciales en même temps qu'à développer les ressources agricoles et industrielles de la Louisiane. C'est l'intérêt de tous, de l'artisan comme du négociant, du journalier comme du capitaliste, et les citoyens de l'exposition ont droit de compter sur le concours de toute la population qui a contracté envers eux une dette de reconnaissance. Nous espérons donc que l'exposition va devenir au but de promenade journalière pour les habitants de la Nouvelle-Orléans.

☞ Deux belles exhibitions aujourd'hui au Musée du Crescent City, devant l'Hôtel Saint Charles.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

ASSOCIATIONS DE FAIR GROUNDS.—Voici la liste des personnes qui sont à la tête de l'Association de Fair Grounds, et auxquelles nous devons l'organisation de nos expositions annuelles.

I. N. Marks, Président; H. R. Swasey, Iser Vice Président; C. H. Slocomb, Second Vice Président; W. B. Schmidt, 3e Vice-Président, Thos. G. Hall, Secrétaire et Surintendant.

Directeurs: I. N. Marks, Chas. J. Leeds, G. A. Breaux, H. R. Swasey, Joseph Coje, C. H. Slocomb, H. R. Swasey, J. Dufour, W. B. Schmidt, Hadleck, O. E. Hall, W. B. Schmidt, G. F. Knight, N. Richards, N. E. Bailey, James B. Walton, E. A. Tyler, E. M. Rusha, John Pembertson, Williamson Smith, A. Bower, A. W. Merriam.

COMITÉS PERMANENTS.—*Finance*—W. B. Schmidt, Chairman; John Pembertson, William Smith.

Fair Grounds—C. H. Slocomb, Chairman, G. A. Breaux, O. E. Hall, N. E. Bailey, A. W. Merriam, Chas. J. Leeds, J. B. Walton.

Prix—H. R. Swasey, Chairman; G. F. Knight, N. E. Bailey, A. Bower, A. W. Merriam, G. A. Breaux, E. M. Rusha, E. A. Tyler, F. W. Hadleck.

Invitation et Réception—E. A. Tyler, Chairman; Newton Richards, J. Davidson.

Impressions—G. W. Sizer, Chairman; E. M. Rusha, Josiah Cole.

Correspondance—Jas. B. Walton, Chairman; F. W. Huddecke, Jno. Pemberton.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par ordre de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de vente au pair.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Le Congrès.

Bill de Wilson sur la Georgie.

Les premières places de l'Etat rendues vacantes.

40 millions de taxe due sur le whiskey.

La taxe sur le coton au Sénat.

Grand dîner démocratique à Washington.

Célébration du 8 janvier.

Un article financier du "Herald."

Découverte de mine d'or sur les bords de l'Amoor.

NOUVELLES DU FLEUVE.

Louisville, 7—Parti pour la Nelle-Orléans le Laurel Hill et le Southerner.

La rivière monte vite. 12 pieds 8 pouces d'eau dans le canal. Temps couvert. Le froid augmente.

Vicksburg, 7—Descendant, le Bart Able, le Ruth, l'Atlantic, Alice Vivian et le Magenta à 7 P. M. La fleuve monté.

Passe du Sud Ouest, 7—6 P. M.—Vent léger du S. E. Arrivée la barque française Bon Fils, cargaison à Maignan & Laborde.

(*Dépêches d'hier soir.*)

FRAIS DE L'INVESTIGATION SUR LA MISE EN ACCUSATION.

RAPPORT DE HOWARD SUR L'AFFAIRE STANTON.

Florence.—Menabrea a complété la réorganisation du cabinet.

Copenhague.—Le débat sur la vente des îles danoises est ajourné.

Liverpool, 7 P. M.—Coton calme et ferme.

Washington, 6.—Les dépêches du comité judiciaire dans l'enquête sur la mise en accusation ont été de $20,000, y compris $300 pour des messagers envoyés au Canada pour y chercher des témoignages.

Les frais du comité d'élection sont de $9,000. Le comité s'enquête sur le traitement des prisonniers par les autorités confédérées a dépassé $5,000; le comité sur l'assassinat $400.

Le comité s'ajourne demain sur l'affaire Stanton. Le document ouvre six colonnes et l'on dit qu'il est sévère à l'égard du Président, bien que les points n'aient pas changé.

Washington, 7.—Le rapport de Howard sur l'affaire Stanton est fondé sur ce point que Stanton favorisait les actes de reconstruction tandis que le Président manifestait une disposition à faire le contraire et même à saisir, si c'était possible, les rênes du pouvoir absolu.

Pour ces tendances de la part de Johnson consistent la difficulté réelle entre Johnson et Stanton.

Stanton avait un droit légal de refuser de résigner et les circonstances justifient l'action de Stanton.

Le rapport combat toutes les positions du Président, plaçant le Président sous le jour d'un faux accusateur, et conclut avec la résolution que le Sénat ne concourt pas dans la suspension de Stanton.

Le général Pujol a présenté, aujourd'hui, ses lettres de créance comme ministre plénipotentiaire de Santo Domingo.

New York, 6. Par le câble.—Le steamer Tentonia, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Southampton.

New York, 7—Par le câble.—Le steamer Tentonia, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Southampton.

New York, 6. Par le câble.—Le steamer Tentonia, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Southampton.

(*Dépêches d'hier soir.*)

FRAIS DE L'INVESTIGATION SUR LA MISE EN ACCUSATION.

RAPPORT DE HOWARD SUR L'AFFAIRE STANTON.

Florence.—Menabrea a complété la réorganisation du cabinet.

Copenhague.—Le débat sur la vente des îles danoises est ajourné.

Liverpool, 7 P. M.—Coton calme et ferme.

Washington, 6.—Les dépêches du comité judiciaire dans l'enquête sur la mise en accusation ont été de $20,000, y compris $300 pour des messagers envoyés au Canada pour y chercher des témoignages.

Les frais du comité d'élection sont de $9,000. Le comité s'enquête sur le traitement des prisonniers par les autorités confédérées a dépassé $5,000; le comité sur l'assassinat $400.

Le comité s'ajourne demain sur l'affaire Stanton. Le document ouvre six colonnes et l'on dit qu'il est sévère à l'égard du Président, bien que les points n'aient pas changé.

Washington, 7.—Le rapport de Howard sur l'affaire Stanton est fondé sur ce point que Stanton favorisait les actes de reconstruction tandis que le Président manifestait une disposition à faire le contraire et même à saisir, si c'était possible, les rênes du pouvoir absolu.

Pour ces tendances de la part de Johnson consistent la difficulté réelle entre Johnson et Stanton.

Stanton avait un droit légal de refuser de résigner et les circonstances justifient l'action de Stanton.

Le rapport combat toutes les positions du Président, plaçant le Président sous le jour d'un faux accusateur, et conclut avec la résolution que le Sénat ne concourt pas dans la suspension de Stanton.

Le général Pujol a présenté, aujourd'hui, ses lettres de créance comme ministre plénipotentiaire de Santo Domingo.

New York, 6. Par le câble.—Le steamer Tentonia, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Southampton.

New York, 7—Or 135 7/8 à 136. Argent 6 à 7. Coton Mdd. 16 1/4, 16 1/2.

Harrisburg, 6—Sit neuf Républicains persistent à refuser de voter les amendements au caucus républicains, les démocrates auront l'organisation.

Il y a en conséquence, une surprise.

PEAUX—Environ 100 peaux vertes ont été prises pour l'Ouest à 8 c la livre.

BEURRE—Environ 100 paquets ont été pris pour l'Ouest à 8 c la livre.

Louisville, 6—La rivière monte avec 9 pieds 9 pouces d'eau dans le canal. Temps très humide. Thermomètre, 31.

8 Janvier—Matinée aujourd'hui au Musée devant l'hotel St Charles à midi.

On lit dans la *Nouvelle Presse Libre*:

La cour martiale de Varsovie va bientôt juger le prince qui, dit-on, aurait, sous doute, un intérêt général. Il a agit d'un soldat démission qui vient de rentrer dans sa famille après vingt ans de service. Il a pris, il y a deux ans, les politiques de l'empereur Nicolas sur l'enrôlement des jeunes gens de l'armée des enfants juifs a été enlevé à ses parents à l'âge de septans. Tous ces jeunes gens ont été élevés de cette manière étant généralement immédiatement baptisés d'après le rite grecs russe. Le soldat en question a aussi reçu le baptême à l'âge de douze ans. Mais il ne lui avait jamais dans le foyer domestique il abandonna le christianisme et rentra dans le giron du judaïsme.

Par conséquent il a été accusé d'apostasie, et comme il a refusé toutes les persuasions et toutes les dons par le moyen desquels on a offert de le ramener à la religion de ses pères, on demande aux travaux forcés en Sibérie à perpétuité. L'accusé repousse avec une énergie inébranlable toutes les propositions de recon[illegible]

Décédé, dimanche, le 5 janvier 1868, à 1 heure de l'après midi, à l'âge de 60 ans, Mr JUSTIN CANTRAL, natif de Castres (en Albigeois) département du Tarn.

Les amis de M. Cantral de St Louis sont priés de co[illegible]

Le Dr. CHARLES K. BELLS,
DENTISTE,
Cabinet et atelier, No 14, rue Dauphine, même maison après la rue de Chartres, près de Lesseps.
Dents artificielles, sans soufrance, au moyen de gas hilarant ou protoxide de gaz. 7 janv—6P

AVIS.

Les Directeurs de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi de l'Ouest et du Sud, qui ont été nommés à la dernière élection, se sont réunis ce jour et ont nommé Edmond Fazende président et Jules Fazende secrétaire.

Le président a été autorisé à faire un contrat avec la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi de l'Ouest et du Sud, pour le transport de leurs produits, et pour le transport de leurs produits, et pour le transport de leurs produits, et